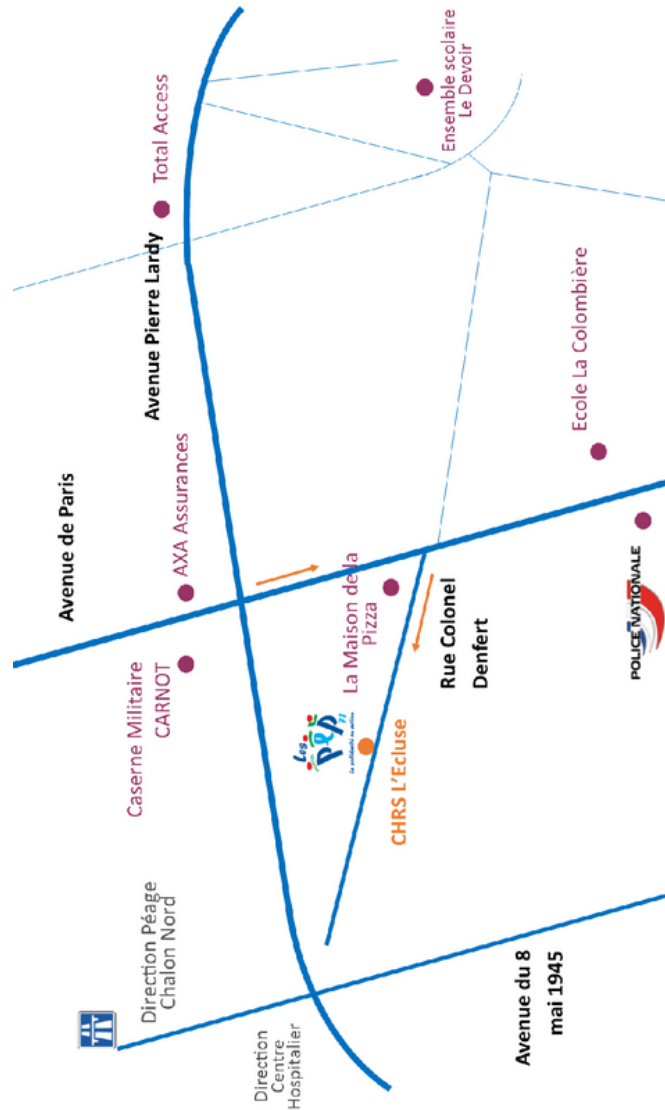


- VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES
- SOUTIEN À LA PARENTALITÉ
- SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT 71

Ouverture

Du lundi au Vendredi

Plan d'accès



Siège Social
 18 rue du Colonel Denfert
 71100 CHALON-SUR-SAONE
www.pep71.org



IML

Inter Médiation Locative

Pôle Violences Intrafamiliales



IML

18 rue du Colonel Denfert 71100
 CHALON-SUR-SAONE
 03.85.43.86.02
iml.ecluse@pep71.org

L'Inter Médiation Locative

L'IML est un dispositif d'accompagnement au logement destiné à des ménages ayant besoin d'un soutien temporaire pour accéder à un logement autonome.

Quand un ménage est orienté sur le dispositif, nous recherchons avec lui un logement adapté à ses besoins (composition familiale, secteur géographique, situation budgétaire). Nous devenons les titulaires du bail et concluons avec le ménage occupant un contrat de sous-location. Le ménage sous-locataire bénéficie alors d'un accompagnement personnalisé de 6 mois renouvelable 2 fois, soit 18 mois d'accompagnement au total. Au terme de cet accompagnement, le bail glisse au nom du ménage qui devient alors locataire du logement. L'accompagnement peut aussi permettre l'accès du ménage à un logement de droit commun si le logement IML ne correspond plus aux besoins et à la situation du ménage.

Spécificité de l'IML

Le dispositif s'adresse aux familles avec enfants et prioritairement aux victimes de violences intrafamiliales. Il intervient sur l'ensemble du département de Saône et Loire

Les bénéficiaires

La situation administrative et financière des ménages doit être suffisamment stabilisée pour permettre un accès au logement individuel.

En effet, le ménage occupant reverse à l'association l'intégralité du loyer (APL déduites) et prend à sa charge les abonnements et consommations d'eau, d'électricité, de gaz, l'assurance logement...

L'accompagnement

Un projet d'accompagnement est construit avec le ménage occupant en fonction de ses besoins : accompagnement administratif et budgétaire, appropriation du logement, soutien à la parentalité, accompagnement des démarches dans le cadre des VIF, orientation vers les structures locales, spécialisées et/ou de droit commun selon les besoins d'étayages repérés.

Les objectifs d'accompagnement sont évalués tous les 6 mois.

Les rencontres (visites à domiciles, rendez-vous, accompagnements) ont lieu tous les 15 jours, parfois toutes les semaines quand les besoins sont plus intenses (notamment à l'entrée dans le logement).

L'orientation sur le dispositif

Pour intégrer le dispositif d'IML, une orientation SIAO est nécessaire.

Une prise de contact et un rendez-vous préalables en amont avec le service IML de L'Ecluse, sont les bienvenus !

Contact

Service IML de L'Ecluse Chalon-Sur-Saône

Pauline PONCEBLANC / Cécile SPOSITO
18, rue du colonel Denfert
71100 CHALON SUR SAÔNE

03.85.43.86.02
06.12.75.51.97 / 07.48.83.49.43
iml.ecluse@pep71.org

Chargée de gestion locative

Florence DUPRAZ
07.56.05.80.05

Service IML de L'Ecluse Mâcon

Johanie RULLIER-LAPLACE / Charlotte KAEFFER
11 rue de l'île de France
71000 MACON

06.70.34.12.70 / 06.21.89.69.14